

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1534

27 mai 2016

SOMMAIRE

Adveq Europe Luxembourg S.à r.l.	73624	Highfield Invest S.A.	73589
Afro-latinassociation	73597	HSG Zander Luxembourg	73603
Anthemis Group S.A.	73599	Immobilière Camekisch	73595
Argus S.à r.l.	73602	Immobilière Feidt & Thill S.A.	73593
Bilfinger HSG Facility Management s.à r.l. ..	73603	Immolodans S.A.	73594
BlueGem Delta Sàrl	73604	Immolodans S.A.	73591
Bois & Acier Engineering S.à R.L.	73605	Impact-Lux S.à.r.l.	73592
Bora Bora S. à r.l.	73588	Individuum	73632
Building Constructing Services Europe S.A.	73606	Innovator International S.à r.l.	73595
Bureau d'Expertises Automobiles Luxembour- geois S.A.	73588	Intelsat Align S.à r.l.	73630
Capstone Mining Corp. Luxembourg Branch	73627	KGAL SCPF 1 General Partner S.à r.l.	73590
CCP IV Archer JV S.à r.l.	73608	KIGO S.A.	73595
Cinclus Capital S.C.S.	73606	Kreera	73591
Coin Flip S.A.	73607	M+W Zander Luxembourg GmbH	73603
Col REO Victoria Office A S.à r.l.	73607	Noved S.A. SPF	73591
Col REO Victoria Office A S.à r.l.	73608	Office Park S.A.	73631
Daisa S.à r.l.	73592	S.E.A. Funds	73632
DibaRestaurant S.à r.l.	73627	Tessin S.A.	73586
Energreen Finance S.à r.l.	73589	Three Six O' S.A.	73586
Five Rings Commodities	73631	WAI S.à r.l.	73624
Galium Enterprise S.A.	73631	Wind Luxembourg S.à r.l.	73587
		Zeus Finance Leasing S.A.	73588

Tessin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.180.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 2 mars 2016*

Monsieur REGGIORI Robert, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur ROSSI Jacopo est renommé Président pour la même période. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

TESSIN S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016075043/17.

(160039204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Three Six O' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4319 Esch-sur-Alzette, 36, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 169.053.

—
L'an deux mille seize, le cinquième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme THREE SIX O' S.A. (la «Société») avec siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B169.053, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mai 2012, publié le 28 juin 2012 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 1628 pages 74104 et suivantes.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Alexandre CHATEAUX, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de siège social de la société, de L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue à L-4319 Esch-sur-Alzette, 36, rue Robert Schuman.

2) Nomination de l'étude SCRM Avocats, établie et ayant ses bureaux à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, en qualité de dépositaire professionnel des actions et parts au porteur représentant le capital de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3) Prise en compte de la démission de M. Alexandre CHATEAUX de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au jour des présentes.

4) Nomination de Monsieur Jeannot BEI, agent immobilier indépendant, né à Differdange, le 13 février 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au jour des présentes.

5) Divers.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III. - Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue à L-4319 Esch-sur-Alzette, 36, rue Robert Schuman.

L'Assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il peut être transféré dans les limites de cette commune sur simple décision du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la décision de l'administrateur unique de nommer l'étude SCRM Avocats, établie et ayant ses bureaux à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, aux fonctions de dépositaire professionnel des actions et parts au porteur représentant le capital de la société avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Alexandre CHATEAUX de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au jour des présentes.

Décharge lui sera donnée pour sa gestion lors de la prochaine assemblée générale de la Société devant se tenir en 2016.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société Monsieur Jeannot BEI, agent immobilier indépendant, né à Differdange, le 13 février 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au jour des présentes.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cent Euros (1.100,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la Société. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, Drauth, Chateaux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 07 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/464. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016075044/71.

(160038953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 199.237.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Hinnerk Koch, Ihssane Mediari et Lara Nasato, gérants de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arion, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016075067/17.

(160038864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Zeus Finance Leasing S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 183.709.

EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Caroline Kinyua, Lara Nasato et Valerie Schleimer, administrateurs de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016075080/16.

(160038861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Bureau d'Expertises Automobiles Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 41A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.804.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25.01.2016

L'Assemblée décide de remplacer l'administrateur Monsieur LOUTSCH Jean-Claude par Monsieur LOUTSCH Matthieu, domicilié à B - 6700 ARLON, Rue de la Schlaus 34.

Son mandat prendra effet à la date de ce jour et prendra fin à l'issue de l'AGO de 2021 qui statuera sur les comptes de 2020.

La composition du Conseil d'Administration est actuellement la suivante:

Administrateurs:

Monsieur LOUTSCH Olivier

Domicilié à B 6700 ARLON, Rue de la Schlaus, 34

Monsieur LOUTSCH Matthieu,

Domicilié à B 6700 ARLON, Rue de la Schlaus, 34

Madame LAMBERT Véronique,

Domiciliée à B 6700 ARLON, Rue de la Schlaus, 34

*Contrôle des Comptes:**Commissaire aux Comptes:*

Madame WILLEMET Marie-Denise

Domiciliée prof. à L 8366 HAGEN, Rue de Steinfort, 1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25 janvier 2016.

LOUTSCH Olivier

Administrateur

Référence de publication: 2016075705/28.

(160040624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Bora Bora S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 42, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.246.

DISSOLUTION

L'an deux mil seize.

Le vingt-quatre février;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Norbert SCHINTGEN, indépendant, né à Dudelange le 7 mars 1953, demeurant à L-4281 Esch/Alzette, 7, rue Portland;

Lequel comparants a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Bora Bora S.à r.l.» (Matricule 20032420614) avec siège social à L-3440 Dudelange, 42, avenue Grande-Duchesse Charlotte;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 97.246

constituée suivant acte reçu par le Maître Francis KESSELER, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C de 2003, numéro 1358, page 65.179;

et modifiée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors de résidence à Esch/Alzette en date du 10 septembre 2007, publiée au Mémorial C de 2007, numéro 2442, page 117.213.

b) Que l'associé unique Monsieur Norbert SCHINTGEN prédit, de la société à responsabilité limitée «Bora Bora S.à r.l.» a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, et déclare reprendre tout l'actif et passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-4281 Esch/Alzette, 7, rue Portland;

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schintgen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 1^{er} mars 2016. Relation: EAC/2016/5280. Reçu soixante-quinze euros. (75,00.- EUROS)

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux comparants sur demande aux fins de la transcription.

Bettembourg, le 07 mars 2016.

Référence de publication: 2016075718/36.

(160040785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Energreen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 171.601.

Il est porté à la connaissance du public que la répartition des parts sociales formant le capital social de la société est la suivante à compter du 4 mars 2016:

Clarion Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 195687, qui détient tous les 50.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Pour la société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2016075796/17.

(160040869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Highfield Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.101.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 février 2016 que:

La société DATA GRAPHIC SA a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes

Monsieur Nicolas GODFREY, né le 27 janvier 1984 à Kortrijk (Belgique) et domicilié au 4c, Fleeschgaas L-6665 Herborn a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2021.

L'adresse professionnelle de Monsieur Alain NOULLET, administrateur a été changée comme suit: 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016075887/16.

(160040940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

KGAL SCPF 1 General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 196.749.

Im Jahre zweitausendundsechzehn, am fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

JARAS ZWEITE Beteiligungsgesellschaft mbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Tölzer Straße 15, 82031 Grünwald, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRA 96849,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der KGAL SCPF 1 General Partner S. à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 196749 darstellen,

vertreten durch Herrn Christoph JUNK, Privatangestellter, geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, aufgrund einer am 23. Februar in Grünwald (Deutschland) erteilten Vollmacht.

Die von dem Erschienenen und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die Gesellschaft KGAL SCPF 1 General Partner S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 7. Mai 2015, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1696 vom 9. Juli 2015.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt beschließt, über folgende Tagesordnung zu beraten

- Abänderung von Artikel 16 der Satzung dahingehend, dass die Geschäfte, die finanzielle Situation und die Bücher der Gesellschaft von einem Abschlussprüfer überwacht werden können.

- Abberufung des Wirtschaftsprüfers.

- Beschluss dass das erste Geschäftsjahr nicht von einem Abschlussprüfer geprüft wird.

und hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 16 der Satzung wie folgt abzuändern:

„**Art. 16.** Die Geschäfte der Gesellschaft, ihre finanzielle Situation sowie ihre Bücher können von einem (oder mehreren) Abschlussprüfer(n) überwacht werden, bei denen es sich um réviseur(s) d'entreprises agréé(s) handelt. Der Abschlussprüfer (oder die Abschlussprüfer) wird / werden von den Gesellschaftern bei der jährlichen Gesellschafterversammlung für einen Zeitraum bestimmt, der am Tage der nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung endet, an dem auch über die Bestellung des Nachfolgers oder der Nachfolger entschieden wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Ernst & Young als unabhängigen Wirtschaftsprüfer abuberufen.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, dass das erste Geschäftsjahr welches am 7. Mai 2015 (Tag der Gründung) begonnen hat und am 31. Dezember 2015 endete, nicht geprüft werden muss.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6581. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 7. März 2016.

Référence de publication: 2016075958/50.

(160040597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Kreera, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 196.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016076620/14.

(160041972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Noved S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles martel.

R.C.S. Luxembourg B 64.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société en date du 10 février 2016

En date du 10 février 2016, l'Assemblée Générale Annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

* Monsieur Guy Harles, administrateur, ayant sa nouvelle adresse professionnelle au 41A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* Madame Danielle Faber, administrateur;

* Monsieur Claude Kremer, administrateur, ayant sa nouvelle adresse professionnelle au 41A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- de renouveler le mandat de Monsieur François Kremer, ayant sa nouvelle adresse professionnelle au 41A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVED S.A. SPF

Référence de publication: 2016076718/22.

(160041214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Immolodans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016076577/14.

(160041610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

**Daisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Impact-Lux S.à.r.l.).**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.151.

L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick DE GREGORIIS, gérant de société, né à Genk (Belgique) le 20 juin 1964, demeurant à B-3010 Kessel-Lo, Tiensesteenweg, 253,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Madame Myriam CORNELIS, employée privée, née à Louvain (Belgique) le 10 juin 1964, demeurant à B-3010 Kessel-Lo, Tiensesteenweg, 253,

détentrice de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "IMPACT-LUX S.à r.l." (numéro d'identité 1998 24 09 880), avec siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.151, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 13 août 1998, publié au Mémorial C, numéro 830 du 13 novembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 2817 du 21 novembre 2012,

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «DAISA s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de DAISA s. à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-4751 Pétange, 161, route de Longwy, 2^{ème} étage et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet tous services de consultance en informatique, la représentation commerciale, le développement et la distribution de logiciels, l'achat et la vente de matériel informatique ainsi que le développement de sites WEB.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE GREGORIIS, CORNELIS, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} mars 2016. Relation: 1LAC/2016/6892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076578/64.

(160041956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Immobilière Feidt & Thill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 85.761.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le deux mars.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE FEIDT & THILL S. A., avec siège social au 14, rue Général Patton, L-7270 Helmsange/ Walferdange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.761, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl de résidence à Mersch en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 736 du 14 mai 2002 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Karine Reuter alors de résidence à Rédange/ Attert, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2590 du 26 novembre 2010.

La société a un capital social de trente-et-un mille euros (31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) Euros chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Juliane Heiderscheid, épouse Thill, administrateur, demeurant à L-6948 Niederranven, 10 Vir Reischtert;

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société; ils se nomment liquidateurs de la société et dans cette qualité déclarent:

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (750 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Juliane HEIDERSCHIED, Noëlle FEIDT-PETRY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 2 mars 2016. Relation: DAC/2016/3289. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076575/63.

(160041628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Immolodans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.867.

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "IMMOLODANS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, Boulevard Roosevelt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49867, (la "Société"), constituée en date du 16 juillet 1992 sous la forme d'une société civile immobilière suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 25 novembre 1992, modifiée en une société anonyme en date du 9 décembre 1994 suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Paul HENCKS, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 178 du 19 avril 1995,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par la suite à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 décembre 2012 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 9 février 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tobias FABER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante: «La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, l'échange, l'exploitation et la mise en valeur, pour son seul compte propre, de toutes propriétés immobilières.

La société peut octroyer des prêts à des tiers et faire tout ce qui est nécessaire pour réaliser directement ou indirectement son objet social.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

F) Que le droit de vote attaché aux cinquante (50) actions propres de la Société est suspendu.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide, avec l'accord des obligataires donné sous seing privé, de modifier l'article 2 des Statuts, relatif à l'objet social de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, l'échange, l'exploitation et la mise en valeur, pour son seul compte propre, de toutes propriétés immobilières.

La société peut octroyer des prêts à des tiers et faire tout ce qui est nécessaire pour réaliser directement ou indirectement son objet social.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FABER, J. BERNARDI, T. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 mars 2016. 2LAC/2016/4738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076576/70.

(160041495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Innovator International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 198.128.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2314 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076569/9.

(160041946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

KIGO S.A., Société Anonyme, (anc. Immobilière Camekisch).

Siège social: L-9205 Diekirch, 5, rue Saint Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 163.019.

Im Jahre zweitausend sechzehn, den neunundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "IMMOBILIERE CAMEKISCH", mit Sitz in L-9205 Diekirch, 5, rue St. Antoine, RCS Nummer B 163.019;

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Anja HOLTZ, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 6. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 18. Oktober 2011 Nummer 2514.

Den Vorsitz führt Herr Dr. Uwe KILIAN, Kinderarzt, wohnhaft in Diekirch, 29, rue Dr. JP Glaesener,

Die Versammlung verzichtet einstimmig auf die Ernennung eines Schriftführers und Stimmzählers.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

Laut Tagesordnung wurde folgendes einstimmig beschlossen:

- 1.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in „KIGO S.A.“ und entsprechende Anpassung von Artikel 1 der Satzungen;
- 2.- Abänderung des Gesellschaftsgegenstand und entsprechende Anpassung von Artikel 3 der Satzungen,
- 3.- Abänderung des Artikels 13 der Satzungen
- 4.- Demissionen und Ernennungen im Verwaltungsrat und des Kommissars
- 5.- Verschiedenes

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftsnamen in „KIGO S.A.“ abzuändern und in diesem Sinne wird Artikel 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Zwischen den erschienenen Parteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung KIGO S.A.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Gesellschaftsgegenstand zu ändern und Artikel 3 der Gesellschaftssatzungen erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwertung von Immobilien im In- und Ausland sowie die Erledigung von Büroarbeiten im weitesten Sinne für Drittpersonen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.“

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 13 der Satzungen zu ändern um die Verwaltungskategorie aufzuheben, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 13. "Wenn die Gesellschaft einen aus mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammengesetzten Verwaltungsrat umfasst, wird Gesellschaft unter allen Umständen Dritten gegenüber verpflichtet, eingeschlossen alle Bankgeschäfte, durch die Einzelunterschrift eines delegierten Geschäftsführers. Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Wenn der Verwaltungsrat sich aus nur einem Mitglied zusammensetzt, wird die Gesellschaft durch dessen alleinige Unterschrift verpflichtet.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten."

Vierter Beschluss

Die Demission von Herrn Dr. Alexander SCHULZE-BERGE und Dame Annegret BÄUMER als Verwaltungsratsmitglieder und der INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS als Kommissar wird hiermit angenommen und ihnen wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt.

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Dame Alina KILIAN, Student, geboren am 15.2.1992 in Darmstadt, wohnhaft in L-9235 Diekirch, 29, rue Dr. JP.Glaesener und als neuer Kommissar Herr Diego KILIAN, Student, geboren am 3.6.1990 in Darmstadt, wohnhaft in L-9235 Diekirch, 29, rue Dr. JP.Glaesener, jeweils für die Dauer von sechs Jahren.

Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Dr. Uwe KILIAN, geboren am 4. Juni 1960 in Reinheim (Deutschland), wohnhaft in L-9235 Diekirch, 29, rue Dr. JP Glaesener, mit der Befugnis die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift zu verpflichten.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht ist die Versammlung geschlossen.

Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung sind, und bescheinigen, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 950.-€.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Uwe KILIAN, Maria GOMEZ RODRIGUEZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 2 mars 2016. Relation: DAC/2016/3205. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 8. März 2016.

Référence de publication: 2016076574/88.

(160041562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Afro-latinassociation, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4307 Esch-sur-Alzette, 22, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 10.746.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Obinna Emmanuel OKOLI, 22 rue des Romains, L-4307 Esch-sur-Alzette, aide-cuisinier de nationalité luxembourgeoise;

- Ravi Adelardo MARQUES GONCALVES DOS REIS, 69 rue de Mondorf, L-5750 Frisange, technicien du gaz de nationalité portugaise;

- Jorge ARRESE RODRIGUEZ, 2 Pahy du Maire, B-4120 Neupre, analyste développeur de nationalités péruvienne et belge;

et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et l'exercice social

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Afro-latinassociation».

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes désireuses de collaborer de manière générale à des actions valorisant les cultures africaines et afro-cubaines;

- promouvoir et développer également tout type d'actions sociales, sportives et solidaires.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Esch-sur-Alzette. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Les membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 9. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 10. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter du jour de l'échéance des cotisations tout membre n'ayant pas payé la cotisation lui incombant.

Art. 11. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association ou ne respectent pas les conditions émises à l'article 9 des présents statuts. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 12. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 13. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

III. L'assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et, le cas échéant, du règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et, le cas échéant, des réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 16. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postal ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 17. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions des articles 11 et 26. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être consulté sur demande préalable par les associés et les tiers.

IV. Le conseil d'administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 administrateurs, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans renouvelable.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment en son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de la moitié des administrateurs. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul autre administrateur. Le mandat doit être écrit. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. À l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures de deux administrateurs en fonction.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent non exclusivement:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

V. La modification des statuts, la dissolution et la liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VI. Les dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi, le cas échéant, qu'au règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Esch-sur-Alzette, le 04/03/2016

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2016076949/115.

(160042540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Agathe Eudeline, employee, residing professionally in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy holder of the board of directors of "Anthemis Group S.A.", a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155982 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2488, dated November 17, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 3, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 221 dated January 28, 2016,

by virtue of one (1) power of attorney granted by virtue of resolutions of the board of directors of the Company taken on January 8, 2016.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the board of directors of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of directors of the Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at four hundred nine thousand seven hundred seventy-two Euro and ten Euro cents (EUR 409.772,10) represented by:

- three million six hundred sixty thousand two hundred twenty-one (3.660.221) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

- two thousand five hundred (2.500) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

- four hundred thirty-five thousand (435.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

II. That pursuant to article 6.6 of the Company's articles of association, the authorised share capital is set at one million nine hundred forty-nine thousand forty-four Euro and thirty Euro cents (EUR 1.949.044,30) represented by:

- seven million five hundred thirty thousand four hundred forty-three (7.530.443) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

- ten million (10.000.000) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

- one million nine hundred sixty thousand (1.960.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

III. That the board of directors of the Company, in its resolutions taken on January 8, 2016 and in accordance with the authority conferred on it by the terms of article 6.8 of the Company's articles of incorporation, has increased the share capital of the Company in the aggregate amount of two thousand four hundred fifty-six Euro and eighty Euro cents (EUR 2.456,80) to raise its subscribed capital from its present amount of four hundred nine thousand seven hundred seventy-two Euro and ten Euro cents (EUR 409.772,10) to the amount of four hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euro and ninety Euro cents (EUR 412.228,90), by the creation and issuance of twenty-four thousand five hundred sixty-eight (24.568) new class A preferred shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the New Class A Preferred Shares), subscribed and fully paid up by contribution in cash, the details of the subscription and payment resulting from the aforementioned resolutions of the board of directors of January 8, 2016, together with a share premium in the aggregate amount of three hundred twenty-two thousand two hundred nine Euro and thirty-two Euro cents (EUR 322.209,32), which shall remain attached to the New Class A Preferred Shares issued.

IV. The aggregate amount of three hundred twenty-four thousand six hundred sixty-six Euro and twelve Euro cents (EUR 324.666,12) has been fully paid up in cash and made available to the Company, evidence thereof having been given to the board of directors of the Company.

V. That following the realization of this increase of share capital within the limits of the authorised share capital, articles 6.1 and 6.6 of the articles of association of the Company have therefore been modified and shall henceforth read as follows:

“ Subscribed share capital.

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at four hundred twelve thousand two hundred twenty-eight Euro and ninety Euro cents (EUR 412.228,90) represented by:

6.1.1 three million six hundred eighty-four thousand seven hundred eighty-nine (3.684.789) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

6.1.2 two thousand five hundred (2.500) Class C Ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

6.1.3 four hundred thirty-five thousand (435.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

“ Authorised share capital.

6.6 The authorised share capital, in addition to the subscribed share capital, is set at one million nine hundred forty-six thousand five hundred eighty-seven Euro and fifty Euro cents (EUR

1.946.587,50) represented by:

6.6.1 seven million five hundred five thousand eight hundred seventy-five (7.505.875) Class A Preferred Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each;

6.6.2 ten million (10.000.000) Class C Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and

6.6.3 one million nine hundred sixty thousand (1.960.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme. Agathe Eudeline, employée, résidente professionnellement à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «Anthemis Group S.A.», une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155982 (la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2488 du 17 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 3 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 du 28 janvier 2016,

en vertu d'une (1) procuration conférée par des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 8 janvier 2016.

Une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du conseil d'administration de la Société et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le conseil d'administration de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent neuf mille sept cent soixante-douze Euro et dix centimes d'Euro (EUR 409.772,10) représenté par:

- trois millions six cent soixante mille deux cent vingt-et-une (3.660.221) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;
- deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et
- quatre cent trente-cinq mille (435.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 6.6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à un million neuf cent quarante-neuf mille quarante-quatre Euro et trente centimes d'Euro (EUR 1.949.044,30), représenté par:

- sept millions cinq cent trente mille quatre cent quarante-trois (7.530.443) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;
- dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et
- un million neuf cent soixante mille (1.960.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

III. Que le conseil d'administration de la Société, dans ses résolutions prises le 8 janvier 2016 et conformément au pouvoir lui ayant été conféré aux termes de l'article 6.8 des statuts de la Société, a augmenté le capital social de la Société d'un montant total de deux mille quatre cent cinquante-six Euro et quatre-vingt centimes d'Euro (EUR 2.456,80), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent neuf mille sept cent soixante-douze Euro et dix centimes d'Euro (EUR 409.772,10) à quatre cent douze mille deux cent vingt-huit Euro et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 412.228,90), par la création et l'émission de vingt-quatre mille cinq cent soixante-huit (24.568) nouvelles actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A), souscrites et intégralement libérées par apport en numéraire, les détails de la souscription et du paiement résultant des résolutions du conseil d'administration du 8 janvier 2016, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt-deux mille deux cent neuf Euro et trente-deux centimes d'Euro (EUR 322.209,32), qui restera attachée aux Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A émises.

IV. Le montant total de trois cent vingt-quatre mille six cent soixante-six Euro et douze centimes d'Euro (EUR 324.666,12) a été intégralement libéré et mis à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au conseil d'administration de la Société.

V. Que suite à la réalisation de ces augmentations de capital dans les limites du capital autorisé, les articles 6.1 et 6.6 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« Capital social souscrit.

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent douze mille deux cent vingt-huit Euro et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 412.228,90) représenté par:

6.1.1 trois millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf (3.684.789) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.1.2 deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires de Classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.1.3 quatre cent trente-cinq mille (435.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune».

« Capital autorisé.

6.6 Le capital social autorisé, en plus du capital souscrit, est fixé à un million neuf cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept Euro et cinquante centimes d'Euro (EUR 1.946.587,50), représenté par:

6.6.1 sept millions cinq cent cinq mille huit cent soixante-quinze (7.505.875) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune;

6.6.2 dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et

6.6.3 un million neuf cent soixante mille (1.960.000) Actions Ordinaires de Classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.».

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Eudeline, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: EAC/2016/5137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016076993/163.

(160042590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Argus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 142, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 204.470.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le premier mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Mike DOS ANJOS, secrétaire, né à Niederkorn le 25 février 1992, demeurant à L-3641 Kayl, 7, rue Faubourg.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ARGUS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de petite restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique Monsieur Mike DOS ANJOS, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2610 Luxembourg, 142, route de Thionville.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommée gérante technique, pour une durée illimitée:

* Mme Lucélia ALVES PEREIRA, serveuse, demeurant au 51, rue Dicks à L-4082 Esch-sur-Alzette.

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

* Monsieur Mike DOS ANJOS, secrétaire, demeurant à L-3641 Kayl, 7, rue Faubourg.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DOS ANJOS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016076997/60.

(160042530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

**Bilfinger HSG Facility Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HSG Zander Luxembourg).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 105.245.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 29.02.2016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 09.03.2016.

Référence de publication: 2016077003/11.

(160042320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

BlueGem Delta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.882.

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de février,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

1) BlueGem Beta Limited, une société incorporée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edimbourg, inscrite Companies House sous le numéro SC346487,

ici représentée par Madame Karola Böhm, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 janvier 2016, à elle délivrée,

2) BlueGem L.P., un limited partnership incorporé selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edimbourg, inscrite au registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro LP011796,

ici représentée par Madame Karola Böhm, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 janvier 2016, à elle délivrée.

(ci-après les «Associés»),

Lesquelles procurations signées ne varientur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont déclaré être les seuls associés de Blue Gem Delta S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 164.882, constituée suivant acte notarié en date du 6 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 13 du 3 janvier 2012.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont ensuite unanimement requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 2.3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ 2.3. The registered office of the Company is situated in the municipality of Niederanven”.

Version française:

« 2.3. Le siège social de la Société est situé dans la commune de Niederanven. ».

Troisième résolution:

Les Associés décident de révoquer les personnes suivantes comme gérants de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2016:

- Monsieur Douwe Hendrik Jacob Terpstra, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

Quatrième résolution:

Les Associés décident de nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2016, les personnes suivantes comme gérants de catégorie B de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

- Madame Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel; et,

- Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte. (Signé) ***, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 février 2016. GAC/2016/1450. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 mars 2016.

Référence de publication: 2016077008/62.

(160042259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Bois & Acier Engineering S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 193.677.

L'an deux mille seize, le premier mars.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

THIRIET & ASSOCIES S.C., société civile de droit luxembourgeois, constituée en date du 2 janvier 2015, établie et ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro E 5.543,

ici représentée par Monsieur Sébastien THIEBAUT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «BOIS & ACIER ENGINEERING S.à R.L.» avec siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 193.677, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, en date du 5 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 19 février 2015, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Qu'elle est parfaitement informée des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par elle et rédigé comme suit:

Ordre du jour

- Transfert du siège social de la Société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

- Divers.

III. Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Siège social. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Thiébaud, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 mars 2016. Relation: EAC/2016/5498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016077028/53.

(160042253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

BCS Europe S.A., Building Constructing Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 47.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016077032/12.

(160042628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Cinclus Capital S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.897.

I. Modification de l'objet social de la Société

Les associés de la Société ont décidé de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'acte de constitution, article 3, avec effet au 26 février 2016, comme suit:

Objet:

(a) L'objet principal de la Société est d'agir comme fonds d'investissement alternatif («FIA») au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée (la «Loi 2013») et d'investir dans un large éventail de Titres, y compris, sans limitation, Titres de capital (y compris, mais sans s'y limiter, actions ordinaires et actions de préférence, bons de souscription et options sur actions ou autres titres apparentés à des actions); obligations, billets et débetures (subordonnées ou non, convertibles ou non); fonds cotés en bourse; fonds du marché monétaire; obligations de tout Etat souverain ou de tout gouvernement; papier commercial; certificats de dépôt; Titres de dette à taux fixe ou Titres de dette à taux variable; acceptations bancaires; dépôts à terme et autres Titres de sociétés et d'Etat, désignés aux présentes, «Titre» ou «Titres». La Société pourra effectuer des ventes à découvert de Titres et couvrir ces ventes et acquérir une position longue ou une position courte sur tout type de Titre.

(b) La Société peut, à titre complémentaire à des des fins de couverture ou de bonne gestion de son portefeuille, utiliser des instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers dérivés peuvent inclure, entre autres, des options, des contrats à terme sur instruments financiers et des options sur ces contrats, ainsi que des options sur swaps et des contrats swap contractés sous seing privé sur tout type d'instruments financiers. Les instruments financiers dérivés doivent être négociés sur un marché organisé ou contractés sous seing privé avec des institutions de premier ordre spécialisées dans ce type de transaction.

(c) Dans l'attente de l'investissement en conformité avec les objectifs décrits dans le présent Accord, la Société peut, à la discrétion de l'Associé Commandité, placer les montants reçus de souscriptions ou réalisés (selon le cas) dans des comptes de dépôt, ou investir ces montants dans des titres de créance à court terme ou des instruments du marché monétaire.

(d) La Société peut financer les investissements ou les dettes dus et exigibles de la Société à l'aide de financement relais, il étant précisé toutefois que la Société ne devra pas contracter de dette extérieure (que ce soit garanti ou non) qui entraînerait la valeur de la dette totale de la Société à excéder dix pour cent (10 %) de la valeur totale des actifs détenus par la Société. L'endettement découlant de la vente à découvert de Titres ne doit pas être pris en compte pour déterminer si la limite de dix pour cent (10 %) a été dépassée.

(e) Enfin, la Société peut effectuer toutes les activités connexes autorisées pour un FIA qu'elle jugera utile dans l'accomplissement de son objet. Elle peut se livrer à d'autres activités licites jugées nécessaires ou souhaitables dans la poursuite des activités susmentionnées.

II. Modification de la représentation de la Société

Les associés de la Société ont décidé de changer la représentation de la Société et de modifier en conséquence l'acte de constitution, article 17, avec effet au 26 février 2016, comme suit:

Représentation de la Société:

La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Cinclus Capital S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2016077047/47.

(160042199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Coin Flip S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 8, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 199.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016077052/11.

(160042217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Col REO Victoria Office A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 181.279.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé le 7 janvier et dernièrement modifié en date du 25 février 2016 avec date effective du transfert au 26 février 2016 que:

Col Hunt Holdeo A Limited a transféré 12.600 parts sociales.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Immobilien Europa Direkt Property Co 9 S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L -1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B203140, détient mille deux cent cinquante-six (1.256) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Immobilien Europa Direkt Property Co 10 S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L -1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B203375, détient dix mille cent trente-huit (10.138) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company, ayant son siège social au Porkkalankatu 1, Helsinki, Finlande, inscrite au registre de commerce de Finlande sous le numéro 0107638-1, détient mille deux cent six (1.206) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2016.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016077053/25.

(160042869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

Col REO Victoria Office A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 181.279.

—
Extrait des décisions de l'associé unique daté du 25 février 2016

Il ressort des décisions écrites prises en date du 25 février 2016 que l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée en tant que gérant unique de la Société avec effet au 26 février 2016, et a reclassé:

- Paul Farmer, né le 5 mars 1958 à Southend-on-Sea, Angleterre, demeurant à 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 26 février 2016 et pour une durée indéterminée.

- Bruno Lance, né le 9 mars 1976 à Saint Lo, France, demeurant à 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet au 26 février 2016 et pour une durée indéterminée.

- Ari Kalevi Hakala, né le 20 août 1958 à Tampere, Finlande, demeurant à 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 26 février 2016 et pour une durée indéterminée.

- Mikko Olli-Pekka Antila, né le 2 octobre 1980 à Tampere, Finlande, demeurant à 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 26 février 2016 et pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Paul Farmer, gérant de classe A

- Bruno Lance, gérant de classe A

- Ari Kalevi Hakala, gérant de classe B

- Mikko Olli-Pekka Antila, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Mars 2016.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016077054/28.

(160042869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2016.

CCP IV Archer JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 202.422.

In the year two thousand sixteen, on the third day of March,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP IV Archer JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 202422 (the Company).

The Company was incorporated on December 14, 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared

There appeared Curzon Capital Partners IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 194177 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Split of each share of the Company into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one cent (EUR 0.01) each;

2. Creation of subclasses of shares in the share capital of the Company, namely the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares and together with the Class A-1 Shares the Ordinary Shares), the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares), the class A-3 redeemable shares (the Class A-3 Shares), class B-3 redeemable shares (the Class B-3 Shares), the class A-4 redeemable shares (the Class A-4 Shares), class B-4 redeemable shares (the Class B-4 Shares), the class A-5 redeemable shares (the Class A-5 Shares) and class B-5 redeemable shares (the Class B-5 Shares and together with the Class A-2 Shares, Class B-2 Shares, Class A-3 Shares, Class B-3 Shares, Class A-4 Shares, the Class B-4 Shares and the Class A-5 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

3. Redesignation and conversion of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing ordinary shares into (i) one million two hundred three thousand one hundred and twenty-five (1,203,125) Class A-1 Shares and (ii) forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) Class B-1 Shares.

4. Increase of the share capital by an amount of four thousand euros (EUR 4,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixteen thousand five hundred euros (EUR 16,500.-) by the creation and issue of (i) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-2 Shares, (ii) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-2 Shares, (iii) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-3 Shares, (iv) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-3 Shares, (v) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-4 Shares, (vi) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-4 Shares, (vii) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-5 Shares and (viii) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-5 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the resolutions hereof in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to split each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares) and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares), the class A-3 redeemable shares (the Class A-3 Shares), the class B-3 redeemable shares (the Class B-3 Shares), the class A-4 redeemable shares (the Class A-4 Shares), the class B-4 redeemable shares (the Class B-4 Shares), the class A-5 redeemable shares (the Class A-5 Shares) and the class B-5 redeemable shares (the Class B-5 Shares and together with the Class A-2 Shares, Class B-2 Shares, Class A-3 Shares, Class B-3 Shares, Class A-4 Shares, the Class B-4 Shares and the Class B-5 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to redesignate and convert one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing ordinary shares into (i) one million two hundred three thousand one hundred and twenty-five (1,203,125) Class A-1 Shares and (ii) forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) Class B-1 Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital by an amount of four thousand euros (EUR 4,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to sixteen thousand five hundred euros (EUR 16,500.-) by the creation and issue of (i) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-2 Shares, (ii) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-2 Shares, (iii) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-3

Shares, (iv) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-3 Shares, (v) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-4 Shares, (vi) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-4 Shares, (vii) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-5 Shares and (viii) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-5 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Curzon Capital Partners IV S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-2 Shares, (ii) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-2 Shares, (iii) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-3 Shares, (iv) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-3 Shares, (v) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-4 Shares, (vi) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-4 Shares, (vii) ninety-six thousand two hundred fifty (96,250) Class A-5 Shares and (viii) three thousand seven hundred fifty (3,750) Class B-5 Shares, with a par value of one cent (EUR 0.01) each and to fully pay them up by contribution in cash amounting to four thousand euros (EUR 4,000.-), to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of four thousand euros (EUR 4,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “CCP IV Archer JV S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand five hundred euros (EUR 16,500.-) and is represented by:

(i) 1,203,125 class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-1 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) 46,875 class B-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares, the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up,

(iii) 96,250 class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-2 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(iv) 3,750 class B-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-2 Shares and, together with the Class A-2 Shares, the Class 2 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(v) 96,250 class A-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-3 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(vi) 3,750 class B-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-3 Shares and, together with the Class A-3 Shares, the Class 3 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(vii) 96,250 class A-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-4 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(viii) 3,750 class B-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-4 Shares and, together with the Class A-4 Shares, the Class 4 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ix) 96,250 class A-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A-5 Shares), all subscribed and fully paid-up, and

(x) 3,750 class B-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B-5 Shares and, together with the Class A-5 Shares, the Class 5 Shares), all subscribed and fully paid-up.

and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.

5.2. The Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares and the Class 5 Shares are hereinafter collectively referred to as the Redeemable Shares.

5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Ordinary Shareholders.

5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.5. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.6. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class 2 Shares to the holders of the Class 2 Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class 3 Shares to the holders of the Class 3 Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class 4 Shares to the holders of the Class 4 Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class 5 Shares annually on a pro rata basis.

If all the Class 5 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class 4 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class 5 Shares and the Class 4 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class 3 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class 5 Shares, the Class 4 Shares and the Class 3 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class 2 Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) a class of Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse numeric order (i.e. starting with the Class 5 Shares and ending with the Class 2 Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Shares, a class of Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of

the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one sole manager or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l.,

each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le ... jour de février,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CCP IV Archer JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202422 (la Société).

La Société a été constituée le 14 décembre 2015 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (les Statuts).

A comparu,

Curzon Capital Partners IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L- 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194177 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, de résidence professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Division de chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un cent (EUR 0.01) chacune;

2. Création de sous classes de parts sociales dans le capital social, nommément la classe de parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales de Classe A-1), la classe de parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales de Classe B-1 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-1 les Parts Sociales Ordinaires), la classe de parts sociales remboursables de classe A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2), la classe de parts sociales remboursables de classe B-2 (les Parts Sociales de Classe B-2), la classe de parts sociales remboursables de classe A-3 (les Parts Sociales de Classe A-3), la classe de parts sociales remboursables de classe B-3 (les Parts Sociales de Classe B-3), la classe de parts sociales remboursables de classe A-4 (les Parts Sociales de Classe A-4), la classe de parts sociales remboursables de classe B-4 (les Parts Sociales de Classe B-4) and la classe de parts sociales remboursables de classe A-5 (les Parts Sociales de Classe A-5), la classe de parts sociales remboursables de classe B-5 (les Parts Sociales de Classe B-5 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-2, les Parts Sociales de Classe B-2, les Parts Sociales de Classe A-3, les Parts Sociales de Classe B-3, les Parts Sociales de Classe A-4, les Parts Sociales de Classe B-4 et les Parts Sociales de Classe A-5 les Parts Sociales Remboursables), chacune ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01);

3. Changement de désignation et conversion de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en (i) un million deux cent trois mille cent vingt-cinq (1.203.125) Parts Sociales de Classe A-1 et (ii) quarante-six mille huit cent soixante-quinze (46.875) Parts Sociales de Classe B-1;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille euros (EUR 4.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-) par la création et l'émission de (i) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-2, (ii) trois

mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-2, (iii) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-3, (iv) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-3, (v) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-4, (vi) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-4 et (vii) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-5, et (viii) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-5, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des résolutions présentes dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de diviser chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et d'établir la valeur nominale des parts sociales de la Société à un cent (EUR 0.01) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des sous-classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir la classe de parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales de Classe A-1), la classe de parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales de Classe B-1 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-1 les Parts Sociales Ordinaires), la classe de parts sociales remboursables de classe A-2 (les Parts Sociales de Classe A-2), la classe de parts sociales remboursables de classe B-2 (les Parts Sociales de Classe B-2), la classe de parts sociales remboursables de classe A-3 (les Parts Sociales de Classe A-3), la classe de parts sociales remboursables de classe B-3 (les Parts Sociales de Classe B-3), la classe de parts sociales remboursables de classe A-4 (les Parts Sociales de Classe A-4), la classe de parts sociales remboursables de classe B-4 (les Parts Sociales de Classe B-4) and la classe de parts sociales remboursables de classe A-5 (les Parts Sociales de Classe A-5), la classe de parts sociales remboursables de classe B-5 (les Parts Sociales de Classe B-5 et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A-2, les Parts Sociales de Classe B-2, les Parts Sociales de Classe A-3, les Parts Sociales de Classe B-3, les Parts Sociales de Classe A-4, les Parts Sociales de Classe B-4 et les Parts Sociales de Classe A-5 les Parts Sociales Remboursables).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la désignation et de convertir un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes en (i) un million deux cent trois mille cent vingt-cinq (1.203.125) Parts Sociales de Classe A-1 and (ii) quarante-six mille huit cent soixante-cinq (46.875) Part Sociales de Classe B-1.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille euros (EUR 4.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à seize mille cinq cents (EUR 16.500.-) par la création et l'émission de (i) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-2, (ii) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-2, (iii) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-3, (iv) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-3, (v) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-4, (vi) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-4 et (vii) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-5, (viii) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-5, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune;

Souscription - Libération

Sur ce, Curzon Capital Partners IV S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire (i) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-2, (ii) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-2, (iii) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-3, (iv) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-3, (v) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-4, (vi) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-4 et (vii) quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante (96.250) Parts Sociales de Classe A-5, (viii) trois mille sept cent cinquante (3.750) Parts Sociales de Classe B-5, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille euros (EUR 4.000.-), à affecter entièrement au compte de capital social de la Société;

Le montant de quatre mille euros (EUR 4.000.-) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCP IV Archer JV S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à seize mille cinq cent euros (EUR 16.500.-) est représenté par:

(i) 1.203.125 parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-1);

(ii) 46.875 parts sociales ordinaires de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A- 1, les Parts Sociales Ordinaires);

(iii) 96.250 parts sociales remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-2);

(iv) 3.750 parts sociales remboursables de classe de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales 2);

(v) 96.250 parts sociales remboursables de classe A-3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-3);

(vi) 3.750 parts sociales remboursables de classe B-3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-3 et, ensemble avec les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales 3);

(vii) 96.250 parts sociales remboursables de classe A-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-4);

(viii) 3.750 parts sociales remboursables de classe B-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-4 et, ensemble avec les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales 4);

(ix) 96.250 parts sociales remboursables de classe A-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-5);

(x) 3.750 parts sociales remboursables de classe B-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales B-5 et, ensemble avec les Parts Sociales A-5, les Parts Sociales 5);

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par les associés de la Société et la Société.

5.2. Les Parts Sociales 2, les Parts Sociales 3, les Parts Sociales 4 et les Parts Sociales 5 sont collectivement désignées ci-après les Parts Sociales Remboursables.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires est individuellement ci-après désigné un Associé Ordinaire, et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont collectivement ci-après désignés les Associés Ordinaires.

5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné un Associé PSR et les détenteurs de Parts Sociables Remboursables sont ci-après collectivement désignés les Associés PSR.

5.5. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés les Associés. Les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées les Parts Sociales.

5.6. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales 2 aux détenteurs des Parts Sociales 2 annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales 3 aux détenteurs des parts Sociales 3 annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales 4 aux détenteurs des Parts Sociales 4 annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales 5 annuellement au pro rata.

Si toutes les Parts Sociales 5 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (dc) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales 4 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales 5 et les Parts Sociales 4 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales 3 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales 5, les Parts Sociales 4 et les Parts Sociales 3 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu de l'étape (a)) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales 2 au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.

5.8. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art.7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre décroissant (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales 5 et en terminant par les Parts Sociales 2). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil

de gérance ait/aient droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Remboursables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants

8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance

9.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art.12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus- Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus- Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.8.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions

adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des résolutions ci-dessus dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/5022. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016077795/886.

(160043352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

WAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.624.

Gemäß dem Vorschlag des Verwaltungsrates, wurde Herr Ronny Wagner, berufsansässig in 2 Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, am 17. Februar 2016 als neuer Verwaltungsrat der WAI S.à r.l. durch die CSSF genehmigt.

Bei der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 soll der Rücktritt von Herrn Hermann Knödgen und die Bestellung von Herrn Ronny Wagner von den Aktionären bestätigt werden.

Luxemburg, den 19.02.2016.

WAI S.à r.l.

Référence de publication: 2016075068/13.

(160039286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Adveq Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.705.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Adveq Europe V L.P., a limited partnership, governed by the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edinburgh, Scotland, being registered with the Companies House of Edinburgh with number SL9122 ("Adveq Europe V"),

here represented by Mr Chris Oberhag residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 29, 2016.

- TMC I L.P., a limited partnership, governed by the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edinburgh, Scotland, being registered with the Companies House of Edinburgh with number SL14449 (“TMC I”);

here represented by Mr Chris Oberhag, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 29, 2016.

- Adveq Europe Co-Investments L.P., a limited partnership, governed by the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edinburgh, Scotland, being registered with the Companies House of Edinburgh with number SL13118 (“Adveq Europe Co-Investments”),

here represented by Mr Chris Oberhag, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 29, 2016.

- AAF I L.P., a limited partnership, governed by the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edinburgh, Scotland, being registered with the Companies House of Edinburgh with number SL16550 (“AAF I”);

here represented by Mr Chris Oberhag, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 29, 2016.

- Adveq Specialized Investments L.P., a limited partnership, governed by the laws of Scotland, having its registered office at 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edinburgh, Scotland, being registered with the Companies House of Edinburgh with number SL13120 (“Adveq Specialized Investments”),

here represented by Mr Chris Oberhag, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 29, 2016.

- Adveq Europe IV A C.V., a limited partnership, governed by the laws of Curacao, having its registered office at 44, Schottegatweg Oost, Curacao, being registered with the Chambre de Commerce et d’Industrie of Curacao with number 103544 (“Adveq Europe IV A”);

here represented by Mr Chris Oberhag, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 29, 2016.;

- Adveq Europe IV B C.V., a limited partnership, governed by the laws of Curacao, having its registered office at 44, Schottegatweg Oost, Curacao, being registered with the Chambre de Commerce et d’Industrie of Curacao with number 104495 (“Adveq Europe IV B and together with Adveq Europe V, TMC I, Adveq Europe Co-Investments, AAF I, Adveq Specialized Investments, Adveq Europe IV A, the Shareholders),

here represented by Mr Chris Oberhag, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on February 29, 2016.

which proxies, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company from 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
2. Subsequent amendment of the article 5 of the Articles of Association of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution

The shareholders decided to transfer the registered office of the Company from 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

The shareholders decided furthermore to subsequently amend article “Registered office” of the Articles of Association of the Company as follows:

“Registered office 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février,

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Adveq Europe V L.P., une société en commandite simple constituée et existant sous les lois écossaises, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edimbourg, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL9122 («Adveq Europe V»),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 février 2016.

- TMC I L.P., une société en commandite simple constituée et existant sous les lois écossaises, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edimbourg, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL14449 («TMC I»),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 février 2016.

- Adveq Europe Co-Investments L.P., une société en commandite simple constituée et existant sous les lois écossaises, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edimbourg, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL13118 («Adveq Europe Co-Investments»),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 février 2016.

- AAF I L.P., une société en commandite simple constituée et existant sous les lois écossaises, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edimbourg, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL16550 («AAF I»),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 février 2016.

- Adveq Specialized Investments L.P., une société en commandite simple constituée et existant sous les lois écossaises, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ, Edimbourg, Ecosse, immatriculée auprès de la Companies House d'Edimbourg sous le numéro SL13120 («Adveq Specialized Investments»),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 février 2016.

- Adveq Europe IV A C.V., une société en commandite simple constituée et existant sous les lois de Curaçao, ayant son siège social au 44, Schottegatweg Oost, Curacao, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie sous le numéro 103544 («Adveq Europe IV A»),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 février 2016.

- Adveq Europe IV B C.V., une société en commandite simple constituée et existant sous les lois de Curaçao, ayant son siège social au 44, Schottegatweg Oost, Curacao, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie sous le numéro 104495 («Adveq Europe IV B et ensemble avec Adveq Europe V, TMC I, Adveq Europe Co-Investments, AAF I, Adveq Specialized Investments, Adveq Europe IV A, les Associés»),

représentée par Monsieur Chris Oberhag, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 février 2016.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de modifier en conséquence l'article «Siège social» des statuts de la Société comme suit:
«Siège social 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 mars 2016. GAC/2016/1670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016077670/149.

(160043040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Capstone Mining Corp. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.386.

—
Monsieur John J. KIM, administrateur de la Société, a démissionné de ses fonctions avec effet au 25 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075178/9.

(160040236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

DibaRestaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 16, um Aalewee.

R.C.S. Luxembourg B 204.545.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le troisième jour de mars.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Sonja DICHTER, indépendant, née le 19 février 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-9674 Nocher, 13, um Pad.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un commerce café avec petite restauration brasserie ainsi que l'établissement d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société a en outre pour objet la livraison sur place ou à domicile de plats cuisinés.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «DibaRestaurant S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Goesdorf.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Sonja DICHTER, pré-qualifiée, 100 parts
TOTAL: cent parts sociales 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. - Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Sonja DICHTER, indépendant, née le 19 février 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-9674 Nocher, 13, um Pad.
3. - La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
4. - L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9644 Dahl, 16, um Aalewee.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. DICHTER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7630. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078494/153.

(160044540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Intelsat Align S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.892.

—
EXTRAIT

En date du 26 juin 2015.

- le mandat de Monsieur Franz Russ en tant que gérant de la Société a été reconduit avec effet au 26 juin 2015 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

- le mandat de Monsieur Jean-Philippe Gillet en tant que gérant de la Société a été reconduit avec effet au 26 juin 2015 pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2015.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Franz Russ,
- Mirjana Hervy,

- Jean-Philippe Gillet.

Il est également à noter que le prénom de Monsieur Jean-Philippe Gillet doit se lire «Jean-Philippe» et non «Jean-Phillipe»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075320/24.

(160040157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.986.

Auszug der Beschlüsse der außerordentlichen Generalversammlung vom 9. März 2016.

Am Mittwoch, den 9. März 2016 um 14.00 Uhr, sind die Aktionäre der OFFICE PARK S.A. in ihrem Hauptsitz zur außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate von:

- Thomas HEINTSCHEL
- Karl PSENICKA

welche 2016 auslaufen, nicht zu verlängern.

Die Mandate von:

- Herrn Manfred MÜLLER (Verwaltungsratsmitglied + Delegierter des Verwaltungsrates)
- werden für 6 weitere Jahre verlängert d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022.

Der Delegierte des Verwaltungsrates kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtmässig nach aussen verpflichten.

Desweiteren beschliesst die Generalversammlung:

- Herrn Max GALOWICH, geboren am 30/07/1965 in Luxemburg, wohnhaft in L- 2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Frau Larisa PUSTOVALOVA, geboren am 11/07/1967 in Riga (Lettland), wohnhaft in D-81541 München, 17, Dollmannstrasse,

für 6 Jahre zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernennen d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022.

Da das Mandat des Aufsichtskommissars von:

- LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25797)
- 2016 abläuft, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2022.
Luxembourg, den 9. März 2016.

Référence de publication: 2016078076/30.

(160042894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

Five Rings Commodities, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 187.452.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2375 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076489/9.

(160041558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Galium Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016076501/12.

(160041810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Individuum, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.833.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2379 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076565/9.

(160041613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

S.E.A. Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 194.944.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.E.A. Funds

Die Ordentliche Generalversammlung der S.E.A. Funds vom 2. März 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Alexander Marcus Zeeh (Vorsitzender)
- Herr Felix Graf von Hardenberg (stellvertretender Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herr Marcus Weber (Mitglied)

Herr Alexander Marcus Zeeh mit Berufsadresse: 230 Orchard Road, Faber House, Singapur 238854.

Herr Alexander Marcus Zeeh mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Herr Marcus Weber mit Berufsadresse: 230 Orchard Road, Faber House, Singapur 238854.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, avenue John-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. März 2016.

Für S.E.A. Funds

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016076778/24.

(160042071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.
